

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA18-(C-4.1)-016

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 4 décembre 2018, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, face au 1115, boulevard du Tricentenaire

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
